

il faut également que le ministère des Pêcheries et le gouvernement provincial la stimulent. Il faut tenter un effort conjugué. Par ce moyen, cette importante industrie pourra être remise sur pied. Nous n'aurons plus alors à nous plaindre de ce que l'industrie est dans le marasme.

Je soumetts à l'attention du ministre ces questions qui sont d'importance capitale et j'espère qu'il les étudiera comme il convient. Nous aurons alors une industrie prospère. Je connais le but du ministre. Nous aurons une industrie qui fera honneur à notre pays, une industrie qui rendra service au Canada et dont la valeur augmentera avec le temps.

M. Barnett: Puis-je dire qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Barnett: Monsieur le président, ainsi que divers autres membres de la Chambre, j'ai trouvé très intéressant et profitable le discours préliminaire que le ministre des Pêcheries a prononcé cet après-midi. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir au cours de la période assez courte depuis que je suis député, j'approuve la plupart des mesures de son ministère qu'il a exposées cet après-midi.

C'est particulièrement vrai des observations qu'il a faites au sujet de ce que le ministère accomplit dans le domaine de la conservation, ainsi que sur le plan national et le plan international en vue de protéger nos pêcheries. J'ai été particulièrement heureux de constater qu'il a mentionné la nomination de M. Kask au poste de président permanent de l'Office technique et scientifique des pêches. D'après ce que j'ai pu voir, bien que la chose soit très importante, il est plutôt renversant de constater que les gens ne sont pas renseignés sur ce sujet, même si la pêche est un des plus anciens moyens d'assurer sa subsistance.

Le ministre a mentionné une question dont la signification réelle m'a laissé songeur. J'aurais aimé un exposé un peu plus long de sa part sur ce sujet. Lorsqu'il a parlé de la Colombie-Britannique, il a dit, je me souviens, qu'elle pourrait avoir son énergie et ses pêcheries. Il connaît probablement autant sinon mieux que moi les diverses propositions qui ont été soumises de temps à autre pour la mise en valeur des ressources éventuelles d'énergie du réseau fluvial du Fraser. Il a probablement plus que moi vu de ces graphiques montrant une longue série de barrages et de lacs s'échelonnant le long du Fraser.

Je me demande si de sa déclaration on peut conclure qu'il est maintenant devenu possible d'exploiter toutes les ressources hydrauliques du réseau fluvial du Fraser sans du même coup compromettre nos pêcheries de saumon de la côte du Pacifique.

Il a parlé des travaux réalisés dans le bassin du fleuve Columbia. Je me rappelle avoir lu il y a quelque temps à propos de cet ensemble que le principal problème, ainsi qu'on l'avait découvert, ne consistait pas surtout à permettre au saumon de remonter les cours d'eau pour frayer mais à faire redescendre les jeunes poissons. D'après ce que j'ai compris de l'article que j'ai lu à ce sujet, on ne s'était pas rendu compte en établissant les premières installations hydro-électriques sur le fleuve Columbia que le problème se poserait éventuellement de cette manière ni qu'on allait perdre les jeunes poissons à leur passage dans les biefs des diverses centrales électriques.

J'ai l'impression que des recherches sont en cours à cet égard. J'espère que le ministre nous dira clairement, avant la fin de la discussion, si les recherches sont assez avancées pour nous fournir les techniques qui nous permettraient, comme c'est le cas là-bas, d'utiliser toutes les ressources hydro-électriques du bassin du Fraser tout en assurant en même temps la conservation de nos pêcheries.

Je n'ai qu'un autre sujet à signaler. J'aurais souhaité que le ministre nous renseignât davantage sur les projets relatifs au plan d'assurance établi dernièrement pour les pêcheurs. Il importe, je pense, qu'on étudie un peu la question, d'autant plus qu'une résolution inscrite au nom du ministre des Finances prévoit des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, modifications qui, si elles ont force de loi, nuiront à la formule d'assurance coopérative des pêcheurs actuellement en honneur sur la côte du Pacifique.

Je suis certes au courant, comme le ministre l'est probablement d'ailleurs, que la *Pacific Coast Fishermen's Mutual Marine Insurance Company* s'inquiète fort de la résolution n° 6 qui vise à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Si la modification en question est adoptée et si elle produit les mauvais effets que redoute cet organisme, on aura peut-être besoin d'étudier davantage l'à-propos d'étendre la formule actuelle d'assurance. Je me rends compte que ce n'est pas le moment de discuter en détail les modifications proposées à la loi de l'impôt sur le revenu. Toutefois, j'estime que le sujet est très à propos à cause du fait que les pêcheurs de la côte du Pacifique ont eux-mêmes établi une formule d'assurance coopérative pour se protéger contre les pertes relatives à leurs navires et à leurs agrès.